

Appel à candidatures

Accueil en résidence de création d'un(e) auteur(e) - illustrateur(trice) de livres pour la jeunesse

Dates : du 11 février 2020 au 7 mars 2020

Le résident est choisi par un jury composée de représentants des collectivités locales, de professionnels spécialisés en littérature pour la jeunesse et de personnalités du monde associatif intervenant dans le domaine de la littérature pour la jeunesse, après étude des dossiers présentés. Le dossier comprendra :

- une lettre de candidature ;
- une bio-bibliographie ;
- quelques pages explicatives des projets d'édition et d'animation (exposition, spectacle...) ;
- une note d'intention précise sur le projet d'écriture/illustration et les actions à mener avec la structure d'accueil ;
- au moins un des livres édités.

Ne pas envoyer de document de valeur, car le dossier ne sera pas retourné.

Le dossier devra parvenir le 5 octobre au plus tard à l'adresse suivante :

Adresse de la médiathèque
Médiathèque François Mitterrand
7, rue du colonel Payan
04000 Digne-Les-Bains

Dans le souci d'encourager les pratiques culturelles liées au livre pour enfant, et dans le prolongement des manifestations littéraires pour la jeunesse dans le département des Alpes de Haute Provence, *Provence Alpes Agglomération*, en partenariat avec *la Direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur*, propose une résidence de création à un(e) auteur(e) ou illustrateur(trice) de littérature pour la jeunesse.

Ouverte à tous les créateurs de livres pour la jeunesse, de langue française, ayant déjà publié à compte d'éditeur, dont le travail se situe dans les domaines de l'écriture ou de l'illustration, du documentaire ou de la fiction, cette résidence permet à chacun des invités de se consacrer à un travail personnel. **Sa durée est de 26 jours, du 11 février 2020 au 7 mars 2020.**

Le lieu de résidence se situe dans les Alpes de Haute Provence, à Digne-Les-Bains, au coeur de la réserve géologique (photos ci-jointes).

La résidence permet à l'artiste de promouvoir son travail, de rencontrer le public des bibliothèques de l'agglomération et le public scolaire (9 journées ou 18 demi-journées), et de profiter d'un espace et d'un temps de liberté pour mener à bien ses projets de création (17 jours). Le niveau du public touché ira de la maternelle à la liaison CM2-6ème. Un travail en amont sera effectué avec les classes intéressées dès le mois de novembre, afin de préparer les enfants à la connaissance d'une partie de l'oeuvre de l'auteur(e). Des prêts de dessins originaux de l'auteur(e) peuvent être demandés pour une exposition visible par le tout public dans les locaux des médiathèques de PAA.

La résidence offre à l'artiste invité l'occasion de réaliser une exposition ou un spectacle qu'il aura imaginé. Durant son séjour, le résident participe aux manifestations autour du livre pour la jeunesse et rencontre les professionnels du livre de la région.

Le résident est accueilli dans un logement pris en charge par Provence Alpes Agglomération (descriptif ci-joint) et reçoit une bourse d'aide à la création d'un montant de 2000 €, s'il répond à certains critères.

Règlement de la résidence

Article 1 – Jury de sélection

Le résident est choisi par un jury de sélection qui rend son choix définitif après examen des dossiers de candidatures.

Le jury est composé comme suit :

- la Présidente de Provence Alpes Agglomération ou son représentant le vice-président, adjoint délégué aux affaires culturelles,
- un représentant de la DRAC PACA (le conseiller pour le livre et la lecture),
- un représentant de l'Agence régionale pour le livre,
- la directrice du réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération portant la résidence
- la bibliothécaire responsable du réseau de lecture de moyenne Durance

Article 2 – Critères d'examen des dossiers

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection à l'aune des éléments suivants :

- qualité de l'œuvre antérieure du candidat ;
- intérêt du projet d'écriture et/ou d'illustration et de sa publication ;
- capacité supposée de l'auteur à le mener à bien au regard de son œuvre antérieure ;
- motivations de l'auteur pour le projet qu'il propose ;

Article 3 – Conditions d'éligibilité

La résidence d'écriture concerne les auteurs-illustrateurs pour la jeunesse.

L'Auteur sélectionné doit avoir été publié à compte d'éditeur dans le genre concernant la résidence, et pour un des ses ouvrages au moins, avoir été publié à plus de 500 exemplaires. Il doit écrire en français, ou, pour les auteurs non francophones, résider en France depuis au moins 5 ans et avoir été publié en français.

Article 4 – Cadre Juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'Agglomération porteuse du projet de résidence et de l'auteur accueilli est signée avant le début de la résidence.

Article 5 – Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier à l'attention de Mme la directrice du réseau de lecture publique à l'adresse suivante :

Suzel Badet
médiathèque François Mitterrand
7, rue du colonel Payan
04000 Digne-Les-Bains

Un double devra être envoyé en version électronique par courriel à l'attention du conseiller pour le livre et la lecture de la DRAC PACA : louis.burle@culture.gouv.fr

Annexe - 2

Composition du dossier de candidature :

Pièces à fournir :

- Un courrier faisant apparaître les motivations et les raisons de la demande, adressé à Mme la Présidente de l'association XXX
Adresse
- Une courte bio-bibliographie.
- Une note d'intention sur des actions à mener en partenariat avec la structure accueillante.
- Un exemplaire des principaux textes publiés.
- Une vingtaine de pages des ouvrages en préparation, ou une note (objectifs, résumé,...) sur les projets en cours.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Une fiche de renseignement comportant les renseignements suivants :
Nom :
Prénoms :
Pseudonyme :
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
E-mail :
Nationalité :
Date et lieu de naissance :
N° de sécurité sociale :
Affiliation Agessa :
Activités professionnelles durant les cinq dernières années.